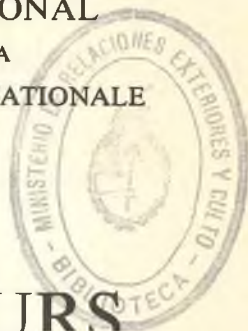


ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE



RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

1982

III

Tome 176 de la collection



1983

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS
The Hague/Boston/London

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	23
1. L'objet du cours : étude de quelques questions générales du droit international privé à partir de lois et projets récents (nos 1-3)	
2. Questions qui ne sont plus réglées par le droit international privé (nos 4-9)	
3. L'importance accrue des règles de droit uniforme ou de droit international privé matériel (nos 10-13)	
4. Le droit commercial international et le droit international privé (nos 14-15)	
5. La situation en droit des personnes, de la famille et des successions (n° 16)	
6. Conclusion (nos 17-20)	
Chapitre I. Les lois et projets récents	30
Section A. Les textes étudiés (nos 21-63)	30
1. Le choix des textes (nos 21-23)	
2. La loi de la République démocratique allemande (RDA) (nos 24-25)	
3. Le projet de la République fédérale d'Allemagne (RFA) (nos 26-29)	
4. La loi autrichienne (nos 30-32)	
5. La loi espagnole (nos 33-35)	
6. Le projet français (nos 36-37)	
7. La loi hongroise (nos 38-40)	
8. La loi polonaise (nos 41-43)	
9. Les dispositions du Code civil portugais (n° 44)	
10. Le projet de la province de Québec (nos 45-46)	
11. Le projet suisse (nos 47-51)	
12. La loi tchécoslovaque (nos 52-53)	
13. Le projet turc (nos 54-55)	
14. Autres lois et projets (nos 56-58)	
15. Les conventions internationales (nos 59-63)	
Section B. Remarques générales sur les codifications nationales (nos 64-93)	42
1. Codifications internationales ou nationales? (nos 64-70)	
2. Les codifications doivent-elles être détaillées ou sommaires? (nos 71-74)	
3. La technique de la codification (nos 75-80)	
4. L'influence des conditions politiques, économiques et sociales des divers pays sur les lois et projets (nos 81-93)	
a) L'incidence des principes fondamentaux (nos 82-84)	
b) Les déclarations de principe et les théories des pays socialistes (nos 85-87)	
c) Les règles de conflit des pays socialistes (nos 88-91)	
d) Les pays occidentaux (n° 92)	
e) Conclusion (n° 93)	

Chapitre II. L'application des règles de conflit et du droit étranger par le juge	53
Section A. L'application d'office des règles de conflit de lois (nos 96-109)	53
1. Les lois et projets (nos 96-100)	
2. La théorie des règles de conflit facultatives (nos 101-108)	
3. L'article 9 de la loi hongroise (no 109)	
Section B. L'établissement du contenu du droit étranger (nos 110-122)	58
1. Les lois et projets (nos 110-118)	
2. Les moyens d'établir la teneur du droit étranger (nos 119-122)	
Section C. Le contrôle des cours suprêmes sur l'application des règles de conflit et du droit étranger (nos 123-129)	62
1. Les règles de conflit (nos 123-124)	
2. Le droit matériel étranger (nos 125-129)	
Section D. Dispositions sur la manière d'appliquer le droit étranger (nos 130-132)	65
Chapitre III. Les intérêts matériels dans la solution des problèmes de droit international privé	67
Section A. Les règles de droit international privé matériel (nos 133-152)	67
1. La notion (no 133)	
2. Le champ d'application des règles de droit matériel uniforme (nos 134-142)	
a) La LUVI de 1964 (nos 135-139)	
b) La Convention de Vienne de 1980 (nos 140)	
c) La résolution de Dijon de l'Institut de droit international (1981) (nos 141-142)	
3. Les codes de commerce extérieur de certains pays socialistes (nos 143-146)	
4. Les règles de droit international privé matériel dans les lois et projets (nos 147-152)	
Section B. La prise en considération d'intérêts matériels dans les règles de conflit de lois (nos 153-197)	73
1. Le problème (nos 153-157)	
2. L'application de la loi de la personne à protéger (nos 158-175)	
a) Les obligations alimentaires (no 162)	
b) Les contrats de consommateurs (nos 163-166)	
c) Le contrat de travail (no 167)	
d) Les actes illicites (no 168)	
e) La protection du commerce juridique (nos 169-172)	
f) La protection d'un tiers à l'encontre des effets d'un régime matrimonial inattendu (nos 173-175)	
3. Dispositions visant à atteindre un certain résultat matériel (nos 176-193)	
a) Les rattachements alternatifs (nos 177-185)	
b) Les rattachements subsidiaires en fonction du résultat (nos 186-189)	
c) La loi la plus favorable (nos 190-193)	

4. La loi choisie par les parties (nos 194-197)	
a) Les successions (n° 195)	
b) La loi néerlandaise sur le divorce (n° 196)	
c) Le choix de la loi la plus favorable par le lésé (n° 197)	
Chapitre IV. La qualification	91
Section A. Théories et exemples (nos 198-223)	91
1. Le problème (nos 198-201)	
2. L'objet de la qualification (nos 202-207)	
3. La donation entre époux (nos 208-214)	
4. La hiérarchie des qualifications et les « qualifications multiples » (nos 215-218)	
5. L'application de la <i>lex situs</i> à la distinction entre meubles et immeubles (nos 219-222)	
6. Critères d'appréciation des dispositions des textes (n° 223)	
Section B. Les règles sur la qualification dans les lois et projets (nos 224-258)	103
1. Aperçu général (nos 224-227)	
2. La loi espagnole, le projet québécois et la loi hongroise (nos 228-234)	
3. La loi portugaise (nos 235-244)	
4. La loi autrichienne (nos 245-258)	
Section C. La prévention des conflits de qualification (nos 259-271)	119
1. Les divers moyens possibles (nos 259-260)	
2. La concordance entre loi du régime matrimonial et loi successorale (nos 261-271)	
Chapitre V. Le renvoi	127
Section A. Aperçu de la doctrine (nos 274-286)	128
1. La discussion à l'Institut de droit international (nos 274-275)	
2. Deux opinions récentes (nos 276-284)	
a) L'opinion de M. Jacques Foyer (nos 277-282)	
b) L'opinion de M. Ivo Schwander (nos 283-284)	
3. L'état de la doctrine et ses répercussions dans les textes (nos 285-286)	
Section B. Les solutions des projets et lois (nos 287-315)	133
1. Les principes « égoïste » et « altruiste » (nos 287-289)	
2. Le triomphe du principe « égoïste » : l'acceptation de tout renvoi au premier degré (nos 290-292)	
3. Le renvoi au second degré très limité : Le droit polonais (n° 293)	
4. L'accentuation du principe altruiste par le renvoi au second degré : projets allemand et français (nos 294-297)	
a) Le projet de la RFA (nos 294-296)	
b) Le projet français (n° 297)	
5. Le renvoi au second degré réglé à fond : la loi autrichienne (nos 298-304)	
6. Le principe altruiste seul déterminant : la loi portugaise (nos 305-313)	
7. Le « renvoi-équité » : la loi tchécoslovaque (nos 314-315)	

Section C. Critique des projets et lois dans leur ensemble (nos 316-341)	146
1. Les cas où le renvoi ne se justifie pas du tout (nos 317-329) :	
a) Le choix de la loi applicable par les parties (nos 318-320)	
b) Les rattachements alternatifs (nos 321-323)	
c) Le rattachement objectif des contrats (nos 324-327)	
d) Les obligations extra-contractuelles (n° 328)	
e) Conclusion sur les cas où le renvoi devrait être écarté (n° 329)	
2. Le renvoi en matière de droit des personnes, de droit de famille et de droit des successions (nos 330-341) :	
a) Les données du problème (nos 330-331)	
b) Le renvoi au premier degré entre loi nationale et loi du domicile (nos 332-335)	
c) Le renvoi au second degré mettant en jeu loi nationale et loi du domicile (n° 336)	
d) L'intervention de la <i>lex rei sitae</i> (nos 337-341)	
Section D. Conclusions en matière de renvoi (nos 342-356)	160
1. Utilité du renvoi à la lumière de l'étude des lois et projets (nos 342-344)	
2. Les conséquences pour le renvoi d'un passage général au principe du domicile (nos 345-346)	
3. Le caractère incertain de l'harmonie internationale atteinte par le renvoi (n° 347)	
4. Le renvoi dans la reconnaissance et l'exécution des jugements (nos 348-349)	
5. L'effet, en matière de renvoi, de certaines particularités du projet suisse (nos 350-355)	
6. Conclusion générale (n° 356)	
Chapitre VI. Le respect des situations acquises et les lois d'application immédiate étrangères	168
Section A. Le respect des situations acquises (nos 357-378)	168
1. L'évolution de la théorie (nos 358-370)	
a) Aperçu général (nos 358-362)	
b) Première étape : situation conforme au droit de tous les Etats intéressés (nos 363-367)	
c) Deuxième étape : situation conforme au droit d'un seul Etat intéressé (nos 368-370)	
2. Les lois et projets (nos 371-377)	
a) Le projet CIDIP II (nos 372)	
b) L'article 31 du Code portugais (n° 373)	
c) Le projet suisse (nos 374-377)	
3. Conclusion (n° 378)	
Section B. Les lois d'application immédiate ou lois de police (nos 379-404)	177
1. Le problème (nos 379-384)	
2. La Convention de Rome de 1980 et le projet suisse (nos 385-394)	
3. Examen de quelques arguments contre la théorie et conclusion (nos 395-404)	

Chapitre VII. Les correctifs au système de conflit du for	186
Section A. La clause échappatoire ou clause d'exception (nos 405-451)	186
1. La notion (nos 405-407)	
2. Les cas d'application de la clause d'exception (nos 408-420)	
3. La jurisprudence suisse en matière de contrats (n° 421)	
4. La proposition de M. Maridakis (nos 422-425)	
5. L'arrêt <i>van Leer</i> de la Cour de cassation des Pays-Bas et la loi néerlandaise sur le divorce (nos 426-431)	
6. Les clauses échappatoires relatives aux obligations extra-contractuelles (nos 432-434)	
7. Les clauses échappatoires en matière de contrats (nos 435-437)	
8. La portée de l'article premier, alinéa 1, de la loi autrichienne (nos 438-440)	
9. L'article 8, alinéa 3, de la LRDC suisse (nos 441-443)	
10. Le projet suisse (nos 444-449)	
11. Conclusion (nos 450-451)	
Section B. La fraude à la loi (nos 452-457)	207
Section C. L'ordre public dans les lois et projets (nos 458-468)	209
1. Les clauses générales (nos 458-463)	
2. Le droit applicable en lieu et place du droit étranger écarté (nos 464-465)	
3. Les spécifications de l'ordre public (nos 466-468)	
Conclusion (n° 469)	215
Notes	217
Bibliographie	249